



LATECOERE TOULOUSE – GIMONT CORNEBARRIEU

A Toulouse, le 24 Octobre 2009

ACCORD SENIORSFO fait des propositions

La deuxième réunion de négociation « seniors » s'est tenue le vendredi 16 octobre 2009. L'objectif était de choisir les thèmes à développer dans l'accord pour mettre en place le plan d'action triennal prévu par la Loi.

Les revendications de FO ont porté sur :

Objectifs quantifiés en faveur de l'emploi des Séniors :

Sur ce point les partenaires sociaux avaient le choix de deux thèmes :

- Maintien dans l'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus
- Recrutement des salariés âgés de cinquante ans et plus

FO comme les autres organisations syndicales a opté sur le choix du recrutement. L'Objectif est de favoriser l'augmentation de la part des séniors dans les embauches en CDI ou CDD.

Indicateur principal: % d'embauche Sénior (CDD ou CDI) sur les recrutements 2010, 2011 et 2012

Indicateur secondaire : Nombre de candidats séniors reçus pour les postes ouverts en externe

Anticipation de l'évolution des carrières :

Le représentant de la Direction a proposé de consolider la pratique des Rendez Vous Individuel de Progrès (RIP) pour les séniors en particulier. Ces entretiens permettent d'aborder les souhaits de mobilité et de donner à chacun d'eux la possibilité d'avoir un parcours varié au sein de la société Latécoère.

Indicateur principal: % des séniors ont eu un RIP en 2010, 2011 et 2012

Indicateur secondaire : Nombre de séniors candidats à la mobilité ou changement de fonction.

FO revendique l'ajout dans ce thème d'une part du suivi de l'évolution professionnelle des salariés âgés de plus de 55 ans (Promotions et Augmentations Individuelles) et d'autre part de la mise en place d'indicateurs spécifiques permettant aux Délégués Syndicaux de vérifier la bonne distribution des promotions jusqu'à la fin de carrière lors de chaque négociation annuelle.

Compétences / qualifications et accès à la formation :

Le représentant de la Direction a proposé un maintien de l'employabilité soutenu par l'augmentation des qualifications et compétences.

L'accès à la formation professionnelle doit être possible à tout moment de la carrière, les séniors ayant les mêmes possibilités que les autres salariés.

Indicateur principal: Part du budget formation dédié aux séniors

FO revendique que les séniors bénéficient obligatoirement d'au moins une formation dans un cycle de trois ans et que la formation soit systématiquement abordée avec la hiérarchie N+1 lors des Rendez-vous Individuels de Progrès.

Transmission des savoirs/compétences et tutorat :

Le représentant de la Direction a proposé d'organiser et de favoriser la pratique de tutorat, afin d'assurer la transmission des savoirs et de l'expérience acquise par les séniors vers les moins expérimentés. Pour exercer leur mission de tuteur, les séniors disposeront d'un crédit d'heures spécifique.

<u>Indicateur principal</u>: Nombre de tuteurs séniors actifs

FO revendique que les séniors assurant un tutorat bénéficient d'un aménagement de la fonction occupée. De plus pour Force Ouvrière le développement de la « transmission du savoir » doit être accompagné d'un statut de tuteur.

conditions de travail et prévention des situations de pénibilité :

Le représentant de la Direction propose des visites médicales annuelles suivies de plans d'actions dans lesquels seraient impliqués les partenaires sociaux, notamment le CHCST et une étude de poste de travail intégrant des concepts ergonomiques.

Indicateur principal: Nombre de séniors bénéficiant d'un suivi médical renforcé

Nombre d'études de postes ergonomiques ou formations aux bonnes pratiques réalisées sur des postes occupés par des séniors

Pour FO ce point est un des plus importants du projet d'accord avec l'allongement de la durée de travail. Nous voulons obtenir une classification de pénibilité de certains postes de travail, afin de garantir une priorité de reclassement des séniors lors de difficultés d'adaptation au poste liées à l'âge.

La Fédération FO de la Métallurgie a revendiqué, au niveau national, auprès de l'UIMM des mesures de départ anticipé dans le cadre de la pénibilité. Nous soutenons cette idée.

De nombreuses études font ressortir des troubles musculo-squelettiques liés à l'aménagement insuffisant des postes de travail, FO demande qu'une étude particulière de poste soit initiée dès qu'un sénior en fait la demande.